

SST - SECOURISTE DU TRAVAIL

En vous formant au SST, vous deviendrez ainsi secouriste-sauveteur du travail capable de porter secours à l'un de vos collègues en difficulté.



LA FORMATION DU SAUVETEUR - SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

A qui est destinée la formation?

Toute personne désirant s'investir dans le domaine de la prévention et du secours.
Le code du travail prévoit que « dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de quinze jours où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. » (art.R241-39 du Code du Travail).

Quel est le rôle et la mission d'un SST ?

- Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Quel est l'objectif de la formation?

Le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

DOMAINE DE COMPETENCE N° 1

- Etre capable
- De réaliser une protection adaptée.

- D'examiner la victime, pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat attendu.
- D'alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- De secourir la / les victimes de manière appropriée.
- De situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.

DOMAINE DE COMPETENCE N°2

- Etre capable

- De situer le cadre juridique de son intervention.
- De mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention.
- D'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise des situations dangereuses répétées.

Méthodes et matériels pédagogiques?

Nous intervenons en Travaux de groupe, exercices, exposés interactifs, situations d'accidents simulés...

Nous travaillons avec les Référentiels d'activité, de compétences, de certification et grilles de certification SST conformes aux références INRS V08-2014.

Nous sommes équipés de mannequins: adulte, enfant et nourrisson, de maquillage professionnel, de défibrillateurs pédagogiques, de protections sol, de masques individuels et de sacs pulmonaires par stagiaires et mannequins, d'outils pédagogiques matériel de mises en situation d'accidents simulés, Ordinateur et vidéoprojecteur, mallette du moniteur SST - Plan d'intervention SST.

Combien dure la formation ?

La formation SST s'adresse à un groupe de 4 à 10 participants, pour une durée de 12h en une ou plusieurs séquences pour un formateur. Il convient de rajouter 1h/candidat en plus dans la limite de 14. prévoir 2h en plus pour traiter des risques spécifiques. Au-delà de 14 candidats, le stage doit être dédoublé.

En quoi consiste l'examen ?

Il s'agit d'une évaluation sur deux épreuves:

EPREUVE CERTIFICATIVE N° 1

Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

EPREUVE CERTIFICATIVE N° 2

A l'issue de la mise en situation, lors d'un échange avec le formateur (en plénière ou en individuel), le candidat devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur .

Existe-t-il un recyclage?

Oui, il faut participer au maintien et actualisation des compétences tous les 24 mois.

Formation professionnelle

Pour tous renseignements sur la formation professionnelle , « Contactez nous ».

Les textes en vigueur:

- Code accident du travail 2014.
- Document de référence V4. 04/2014.
- Manuel du formateur SST.

<https://la.charente-maritime.fr/personnes-handicapees/maison-departementale-des-personnes-handicapees>